



Déclaration préalable au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail extraordinaire du 8 octobre 2019

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail,

Le syndicat CGT et ses membres au CHSCT vous alertent sur la catastrophe industrielle de LUBRIZOL, survenue le 26 septembre dernier.

Comme toute la population, nous dénonçons fortement l'absence d'informations adaptées, de consignes protectrices de la santé de la population et des salariés de l'agglomération et le manque de transparence qui ont caractérisé la gestion de cette crise.

Nous dénonçons aussi, que notre collectivité n'ait pas mesuré la gravité de la situation et les conséquences potentielles pour l'ensemble des agents concernés ! Pourtant, d'autres collectivités et employeurs privés ont su prendre leurs responsabilités et ont donné pour consigne à leurs salariés de rester chez eux et de ne pas venir sur Rouen et son agglomération.

L'absence d'information a contribué à aggraver l'anxiété ressentie par les agents et leur hiérarchie. Pire, le refus de fermer les sites de travail exposés directement aux émanations de l'incendie n'a pas permis de protéger la population, au motif de la continuité de service public ! Ainsi, des usagers, dont des jeunes mamans, avec leurs nourrissons, se sont rendus dans les CMS directement sous le nuage. Nous ne pouvons comprendre ce refus et cette mise en danger de la population et des agents du département !

Enfin, nous déplorons que les agents qui n'ont pas pu venir ou qui ont dû partir de leur travail, du fait de cette catastrophe, soient obligés de poser des congés ou d'avoir un justificatif médical. Nous refusons toute pression sur les agents concernés et vous demandons d'annuler cette décision, qui va à l'encontre notamment de la consigne du Préfet qui demandait aux personnes fragiles (cardiaques et insuffisants respiratoires) de rester chez eux.

2 semaines après la catastrophe, malgré les affirmations de la collectivité sur sa volonté de répondre aux questions et aux véritables enjeux, avec toute la rigueur et l'honnêteté exigées par cette situation exceptionnelle, le CHSCT se tient sans dossier pour servir de base aux débats malgré nos demandes et avec le refus de l'expert qualifié demandé par SUD et la CGT.

Nous réitérons notre alerte pour Danger Grave et Imminent, alerte initialement déposée le 26 septembre dernier et exigeons :

- La mise en place de congés exceptionnels pour les agents concernés pour le jeudi et le vendredi,
- L'absence de pénalisation par le biais de journées de carence pour les agents qui ont dû se mettre en arrêt maladie,
- L'absence de pénalisation pour les agents ayant exercés leur droit de retrait,
- Le recensement de tous les agents qui sont concernés par les émanations de l'incendie,
- L'établissement d'une fiche d'exposition pour tous ces agents,
- Un suivi médical renforcé ainsi que des mesures spécifiques adaptées (prises de sang, ...)
- Les résultats de toutes les analyses réalisées dans le cadre de cette catastrophe, dont celles faites par le Département ainsi que leur interprétation par des spécialistes indépendants,
- La mise en place d'un comité de suivi avec les membres du CHSCT sur les conséquences de cette catastrophe et les mesures à prendre

Madame la présidente du CHSCT, nous connaissons votre attachement à la population rouennaise et votre volonté de transparence affichée. Nous vous demandons solennellement de répondre favorablement à l'ensemble de ces demandes.

Dans ce contexte, Madame la Présidente, comptez-vous engager, au nom du Département, une action en justice ?